

Circuit des deux Provinces

Le Pertre

lundi 17 août 2009

Elite Nationale

6ème épreuve de la
Coupe de France LOOK des Clubs 2009

REGLEMENT



- 09 h 30 Ouverture de la Permanence : SALLE FONTAINE GUY
à
11 h 15 Vérification des licences, remise des dossards et de la documentation
11 h 30 Réunion des Directeurs Sportifs et Commissaires : SALLE FONTAINE GUY
11 h 45 Contrôle des signatures des coureurs - Podium PIGEON - V.I.P. Départ
12 h 55 Départ fictif - Salle Fontaine Guy - par équipes en ordre du programme
13 h 00 Départ Place de l'Eglise : 9 tours de 19,4 km = 174,6 km
18 h 00 Retour des dossards et des plaques de cadre - SALLE FONTAINE GUY
Remise des primes et des frais de déplacement au Directeur Sportif

Article 1er: Organisation

Le Circuit des Deux Provinces, 61^{ème} Edition, organisé par le Comité des Fêtes de LE PERTRE, sous le contrôle technique du C.C.VITREEN, se dispute le lundi 17 août 2009 suivant l'esprit et les modalités du règlement de la Fédération Française de Cyclisme.

Article 2: Type d'épreuve

L'épreuve est classée en Elite Nationale et est réservée aux coureurs de 1^{ère} catégorie.

Elle est inscrite au calendrier national FFC et sert de cadre à la 6^{ème} épreuve de la Coupe de France LOOK des Clubs 2009.

Article 3: Participation

Conformément à l'article 3 du règlement de la Coupe de France LOOK des Clubs 2009, l'épreuve est disputée par équipes des structures suivantes :

- Equipes de Division Nationale 1 (participation obligatoire)
- Equipes de Division Nationale Espoirs (participation facultative)
- Equipes de Division Nationale 2 (participation facultative)

Les dites équipes devront :

être constituées de **6 coureurs de 1^{ère} catégorie dont 4 français âgés de moins de 26 ans (les 2 autres coureurs pouvant être français ou étrangers sans restriction d'âge)** avec 3 remplaçants éventuels, accompagnés d'un directeur sportif, d'un mécanicien avec voiture de dépannage pour un éventuel changement de roue, suite à une crevaison ou bris et fournir un jeu de roues au véhicule de dépannage des coureurs à l'arrière de la course.

Le nombre maximum d'engagés est fixé à 30 équipes de 6 soit 180 coureurs.

Article 4: Permanence

La permanence de départ se tient le lundi 17 août 2009 à partir de **9h30** à la salle de sports Fontaine-Guy à Le Pertre.

La confirmation des partants et le retrait des dossards et plaques de cadre par les responsables d'équipes se fait à la permanence de **9h30 à 12h00** après le contrôle des licences effectué par un commissaire et un membre de l'organisation.

Les dossards et plaques de cadre seront à restituer dès la fin de la course à la permanence de l'épreuve.

Le directeur technique devra aussi présenter sa licence 2009 et fournir l'attestation d'assurance du véhicule suiveur ainsi que le numéro d'immatriculation.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant le règlement FFC article 1.2.087, en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **11h30** Salle Fontaine Guy. Toutes les équipes devront être présentes.

A l'issue de celle-ci aura lieu le tirage au sort pour l'ordre des voitures dans la course (selon l'article 9 de la Coupe de France LOOK des Clubs 2009).

Article 5: Ordre de présentation des équipes

L'organisateur établit l'ordre de passage des équipes pour la présentation au public et à la signature de la liste d'émargement.

Le passage se fera de 2 en 2 minutes de **11h45 environ à 12h45**.

Article 6: Radio-course

Les informations courses sont émises par des radios fournies par **Arc en Ciel**.

Chaque directeur sportif devra se présenter pour équiper son véhicule **avant 11 h00**, Place du Calvaire.

Cette radio devra être rendue aussitôt après la course au même lieu.

Article 7: Assistance technique neutre

Une voiture **Arc en Ciel** sera fournie pour le dépannage des coureurs échappés.

Deux voitures seront fournies pour le dépannage des coureurs à l'arrière de la course.

Toutes les voitures-dépannage seront équipées de radio fournies par **Arc en Ciel**.

Article 8: Incidents dans les derniers kilomètres

Conformément à l'article 2.6.027 du règlement FFC, les dispositions relatives aux incidents de course dans les derniers kilomètres, ne sont pas applicables à l'épreuve.

Article 9: Modalités de ravitaillement

L'organisateur a prévu 2 zones de ravitaillement :

- dans la montée de la côte de St-Cyr le Gravelais vers Le Pertre
- depuis le haut de la côte de Clermont jusqu'à l'entrée du Pertre par la route de Brielles

Les zones de ravitaillement en boissons débuteront au cinquantième kilomètre, se termineront à vingt kilomètres de l'arrivée et seront matérialisées par des panneaux indicateurs.

Le ravitaillement en boissons, à partir du véhicule Directeur Sportif sera autorisé à l'arrière du peloton en accord avec le directeur de course.

Toute autre forme de ravitaillement hors zone est strictement interdit.

Les coureurs ne pourront recevoir de ravitaillement que lors des contrôles autorisés.

En cas de forte chaleur, le directeur de la course en accord avec le jury des commissaires, pourra autoriser un ravitaillement supplémentaire de boissons.

Article 10: Délais d'arrivée

Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 5% du temps du vainqueur n'est plus retenu au classement. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège des Commissaires, en consultation avec l'organisateur.

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal doit s'arrêter et quitter la course.

Article 11: Classements

L'épreuve sera disputée sur une distance de 174,600 Km (9 tours de 19.4 km).

Il y aura :

- un classement individuel
- un challenge par points
- un challenge du meilleur grimpeur
- un challenge par équipes jugé sur les 3 premiers (par addition des places)

Challenge par points.

Il sera établi par l'addition des points attribués à chacun des 9 passages sur la ligne située rue de La Poste : à chaque fois, il sera attribué 6, 4, 2 et 1 points.

Challenge du meilleur grimpeur

Il sera établi d'après l'addition des points obtenus à chacun des 8 passages dans la Côte de Clermont : à chaque fois, il sera attribué 6, 4, 2 et 1 points.

Seuls les coureurs terminant l'épreuve peuvent prétendre à ces 2 challenges.

En cas d'égalité de points, les coureurs seront départagés par leur nombre de meilleures places

Article 12 : Prix

Les prix suivants sont attribués :

<h2 style="text-align: center;">CIRCUIT des 2 PROVINCES</h2> <h3 style="text-align: center;">GRILLE des PRIX et CHALLENGES</h3>

Classement individuel: Trophée Hydrachim

336 - 252 - 201 - 168 - 134 - 109 - 88 - 67 - 59 - 55
41 - 34 - 24 - 20 - 17 - 12 - 8 - 8 - 7 - 7 - 6 - 6 - 6 - 6

Total: 25 prix - 1677 euros

Challenge par points: Buckler

Primes: 100 - 80 - 60 - 45 - 30

Total 315 euros

Challenge des grimpeurs: Groupe Pigeon

Primes: 100 - 80 - 60 - 45 - 30

Total 315 euros

Challenge par équipe: Région Bretagne

Primes:	1ère équipe :	300 euros
	2ème équipe :	225 euros
	3ème équipe :	150 euros
	4ème équipe :	120 euros
	5ème équipe :	90 euros
	Total :	885 euros

Challenge des Espoirs : Conseil Général 35
(19-20-21-22 ans)

Primes: 100 - 80 - 60 - 45 - 30

Total 315 euros

Challenge de la combativité : Constructions du Plessis
Domo Concept - L'Oros Optique

Prime: 150 euros

Article 13: Antidopage

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu dans le camping-car à proximité de la ligne d'arrivée.

Tous les engagés devront se tenir informés d'un éventuel contrôle médical.

Article 14: Protocole

Les coureurs suivants doivent se présenter au protocole :

- les 3 premiers de l'épreuve
- le vainqueur du challenge par points
- le vainqueur du challenge du meilleur grimpeur
- les coureurs vainqueurs du challenge par équipes
- le 1^{er} coureur espoir
- le coureur le plus combatif

Ces coureurs devront se rendre obligatoirement au podium pour assister au protocole et à la remise des trophées dans les 10 minutes suivant l'arrivée.

Un vestiaire sera à disposition des coureurs conviés au protocole au podium arrivée.

Article 15: Pénalités

Le barème de pénalités de la FFC est le seul applicable.

Article 16: Engagements ou sélection

Engagements par équipe avant le **1er août 2009** accompagné d'un chèque à l'ordre du **C.C. Vitréen** (5,70 euros par coureur).

Le bulletin devra mentionner 3 remplaçants éventuels ainsi que tous les numéros de licence U.C.I., la nationalité, le nom du directeur technique et n° de licence 2009 (dactylographié ou écrit très lisiblement).

La qualité des engagements en dépend.

auprès de **Monsieur Daniel PLANCHENAULT**

12, rue de Beaulieu

35370 LE PERTRE

Tél : 02 99 96 87 62

Fax : 02 99 96 83 55

ou

e-mail : eric.groussard@wanadoo.fr

site internet : www.circuitdes2provinces.fr

Afin de faciliter la médiatisation de l'épreuve, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous communiquer les dernières modifications des équipes par

Fax : 02 99 96 83 55 ⇒ 72 heures avant l'épreuve.

Merci Pour les journalistes - le programme - les spectateurs et l'image du Cyclisme.

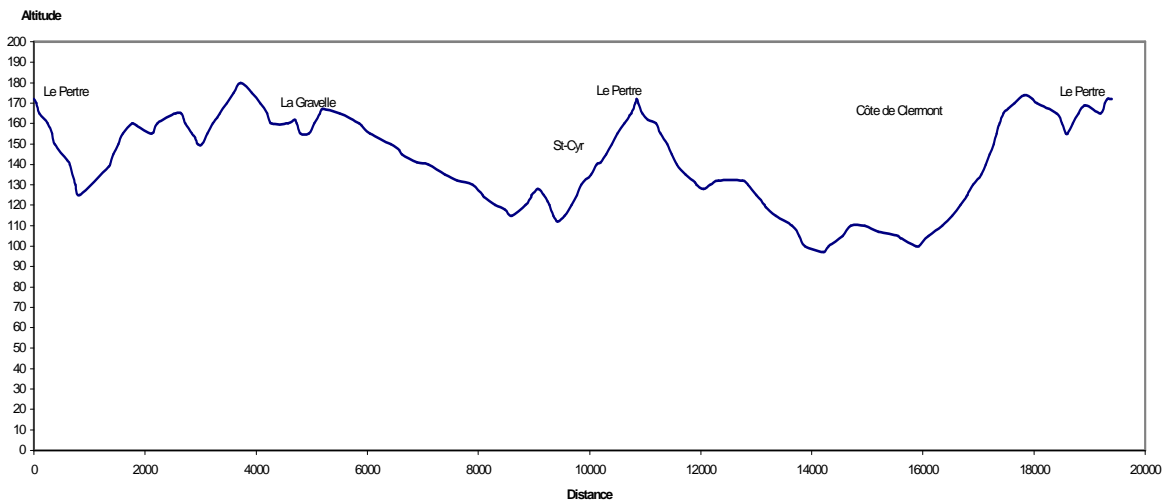
ITINERAIRE

**LE PERTRE - LA GRAVELLE - La Vionnière - ST CYR LE GRAVELAIS -
LE PERTRE - Route de Saint Poix - Route de la Salle - Route de la Gacillière -
Route de Brielles - LE PERTRE (Circuit à parcourir 8 fois)**

**9ème tour : LE PERTRE - LA GRAVELLE - La Vionnière - ST CYR LE GRAVELAIS -
LE PERTRE - Route de Brielles - Route de la Gacillière -
Route de la Salle - Route de St Poix - LE PERTRE**

(total : 174 km 600)

Profil



Profil des 3 derniers Km

